

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20211118-11-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2021  
Date de réception préfecture : 02/12/2021

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 novembre 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>45</b>	<b>34</b>	<b>34</b> <b>+ 7</b> <b>pouvoirs</b>

**Date de convocation**  
**10 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Travaux d'aménagement de l'arrêt de bus NEYETTE – Convention de gestion du domaine public routier avec le Département de Meurthe-et-Moselle**

**N° de délibération : 11**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La présente convention a pour objet d'autoriser la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à exécuter des travaux d'aménagement de l'arrêt de bus NEYETTE, sur les communes de Liverdun et Saizerais le long de la RD 90B, et de définir les obligations respectives des parties.

Les travaux consistent à :

- Créer un ilot central en entrée de ville afin de réduire la vitesse des automobilistes.
- Créer deux quais de bus aux normes PMR en vigueur.
- Créer une traversée piétonne sécurisée.
- Créer deux trottoirs permettant de rejoindre les lotissements « Le Gloan » et « La Neyette ».

## Recueil de délibération de voie du carrefour.

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et aux prescriptions techniques du département.

Cette convention définit les obligations respectives de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et du Département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Elle est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à signer la convention et tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC